

31-MAR-2004

14-MAR-2007 Mise à jour - allergène

Poulins
POISON POUR RATS ET SOURIS

CONTIENT: WARFARINE ET SULFAQUINOXALINE

LIRE L'ÉTIQUETTE
AVANT L'EMPLOI

COMMERCIAL
CONTENU NET
4.54 kg or 2.27 kg or 454 g

Avis de modification

GARANTIE:
WARFARINE 0.025%
SULFAQUINOXALINE 0.025%

Avertissement, contient l'allergène blé.

NO. D'ENREGISTREMENT

8718

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DÉPOT LÉGAL 1963

POULIN'S CHEMICALS LIMITED
24 Marion Place, Winnipeg, Manitoba R2H 0S9

MODE D'EMPLOI: POUR LES RATS: Vider de 100 à 500 g de ce poison dans un récipient sec et placer près de l'accès aux repères, le long des trajets ou aux endroits où les rats s'alimentent habituellement. S'assurer d'un approvisionnement ininterrompu aux appâts durant une période minimale de 12 jours et ensuite, poursuivre ce régime d'alimentation jusqu'au moment où ces derniers demeurent intacts. Renouveler les appâts vieillis, humides ou moisiss.

POUR LES SOURIS: Placer 10 à 50 g de poison dans chaque récipient peu profond utilisé. Il est recommandable de placer les récipients à intervalles de 3 à 5 m, aux endroits où des souris ou leurs traces ont été vues. S'assurer d'un approvisionnement ininterrompu aux appâts pour au moins 12 jours.

USINES DE PRODUITS ALIMENTAIRES: Arrêter tout processus de production durant l'usage de ce produit. La nourriture, les matériaux d'emballage et les ustensiles doivent être enlevés ou recouverts avant de placer les appâts. Enlever tous les appâts et les cadavres de rongeurs avant d'utiliser l'usine de nouveau pour les fins précitées.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

ENTREPOSAGE: N'entreposer le produit que dans son contenant d'origine; l'entreposer dans un endroit sec et inaccessible pour les enfants et les animaux domestiques de compagnie.

ÉLIMINATION: Jeter les appâts usés et les rongeurs morts conformément aux exigences locales.

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS: GARDER LOIN DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET ÉLOIGNER LES ANIMAUX FAMILIERS ET DOMESTIQUES. En cas d'absorption humaine ou animale ce produit réduira le facteur de coagulation du sang causant des hémorragies.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, appeler un médecin ou un centre antipoison. Au cas où l'appât serait absorbé accidentellement, placer le doigt en arrière de la gorge pour faire vomir. Répéter le traitement jusqu'à ce que les vomissements soient fluides et clairs. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***** **APPELER UN MÉDECIN IMMÉDIATEMENT** *****

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les injections intra-veineuses, intra-musculaires ou sous-cutanées de vitamine K₁, ou son administration par voie orale, constituent les traitements proposés contre l'empoisonnement aux anticoagulants. La gravité du cas, telle que mesurée par le temps de prothombine, déterminera le traitement approprié. La surveillance du temps de prothombine indiquera s'il est nécessaire de répéter le traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR: Se conformer strictement au mode d'emploi de ce produit antiparasitaire qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))